

## **Conditions de Participation au Concours de cinq (05) Chauffeurs au titre de l'année 2020**

**Peut participer à au concours de cinq (05) Chauffeurs tout candidat remplissant les conditions suivantes :**

- 1- Le candidat doit être titulaire d'un permis de conduire tunisien de catégorie B avec une ancienneté minimal de cinq (05) ans, et en cours de validité à la date de la clôture des inscriptions.
- 2- Le candidat doit être titulaire du diplôme du baccalauréat, le candidat titulaire d'un diplôme inférieur ne sera pas retenu.
- 3- Le candidat doit avoir au moins **vingt-cinq (25) ans** sans dépasser **trente-cinq (35) ans** à la date de la clôture des inscriptions en ligne du concours.
- 4- Le candidat doit être de nationalité tunisienne et bénéficie de tous ses droits civiques.
- 5- Le candidat doit s'engager à exercer sur tout le territoire de la République Tunisienne.
- 6- Le candidat doit avoir une qualification professionnelle en mécanique automobile ou électricité automobile (BTP brevet de technicien professionnel ou CAP certificat d'aptitude professionnelle) obtenu avant la date d'ouverture des inscriptions en ligne.
- 7- Avoir la capacité physique et mentale pour exercer la conduite d'une manière professionnelle.

### **Procédures d'Inscription :**

Le candidat qui répond aux conditions exigées doit remplir obligatoirement le formulaire d'inscription d'une manière précise sur le site électronique [www.concours-btsbank.com.tn](http://www.concours-btsbank.com.tn) (tout candidat doit disposer d'une adresse e-mail).

- Une confirmation d'inscription sera automatiquement adressée au candidat via son email personnel comportant les paramètres d'accès à son compte (un Login ou identifiant et un mot de passe) pour pouvoir remplir le formulaire d'inscription au concours selon le poste demandé.
- Les informations saisies peuvent être modifiées après la validation de l'inscription à l'exception de: l'adresse e-mail personnelle, le numéro de la Carte d'identité Nationale et le numéro de téléphone qui ne peuvent pas être rectifiés.
- Le candidat est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations saisies. Toute information erronée ou mensongère entrainera le rejet automatique de son inscription.

- Le formulaire d'inscription doit être joint au dossier du candidat en cas de son acceptation préliminaire.
- A l'expiration du délai fixé, aucune inscription au site ne peut être effectuée.

## **Etapas du Concours**

Le concours se déroulera conformément aux étapes suivantes :

### **1<sup>ère</sup> Etape :**

#### **1. Présélection sur Dossiers**

- Les dossiers des candidats seront classés, suivant un ordre préférentiel basé sur la moyenne du baccalauréat.
- En cas d'ex éco, le candidat ayant le permis de conduire le plus ancien sera mieux classé.

#### **2. Convocation des Candidats Présélectionnés**

Les candidats présélectionnés par ordre de mérite, selon les critères susmentionnés, seront invités à leurs adresses indiquées sur le formulaire d'inscription, par lettres individuelles, à présenter leurs dossiers et ce afin de s'assurer de la conformité des informations saisies aux documents et pièces fournis. Les listes des candidats présélectionnés seront affichées sur le site susmentionné.

#### **3. Constitution du Dossier :**

- Une copie du formulaire d'inscription à imprimer à partir du site web susmentionnée après validation.
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Un curriculum vitae signé comportant une photo d'identité récente.
- Une copie certifiée conforme à l'original du relevé de notes du Baccalauréat.
- Une copie certifiée conforme à l'original du brevet de technicien professionnel (BTP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en mécanique automobile ou électricité automobile.
- Un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitudes physiques et mentales nécessaires pour conduire d'une manière professionnelle sur tout le territoire de la République.
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) en original daté de trois mois au plus à la date de dépôt de candidature ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande du Bulletin N°3.
- Copie du permis de conduite.

**N.B : Ne seront pas pris en considération :**

- Les dossiers, les demandes d'emploi et les éventuelles inscriptions électroniques parvenues avant la date de la parution du présent avis de concours et l'ouverture de la période des inscriptions.
- Les dossiers parvenus après la date limite fixée dans la lettre de convocation adressée au candidat présélectionné. A cet effet, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de BTS Bank fait foi. Le candidat défaillant est considéré ayant abandonné sa candidature et sera remplacé par le candidat suivant selon l'ordre de mérite.
- Les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux critères et conditions mentionnés dans l'avis du concours. Il en est de même pour les dossiers comportant des données mensongères ou erronées ou dont les données saisies sur le formulaire d'inscription sont non conformes aux pièces du dossier.

**N.B :**

- ❖ **Aucune rectification des données erronées ne sera opérée.**
- ❖ **Les dossiers non acceptés ne seront pas restitués.**

**2<sup>ème</sup> Etape :**

1. Vérification préliminaire des demandes saisies.
2. Vérification de la conformité des dossiers parvenus et rejet des candidatures comportant des informations erronées ou fausses.
3. Vérification des niveaux et des spécialités de la qualification professionnelle par rapport aux exigences du poste.
4. Les candidats présélectionnés selon l'ordre de mérite [cinq (05) fois au maximum le nombre du poste à pourvoir si ce nombre est disponible] seront invités à passer des épreuves pratiques à l'Agence Tunisienne du Transport Terrestre (**ATTT**) aux dates et lieux indiqués sur la convocation.

**3<sup>ème</sup> Etape :**

- Les candidats ayant passé les épreuves pratiques de l'ATTT [à concurrence de trois (03) fois au maximum le nombre du poste] seront invités pour des entretiens au siège de la **BTS Bank**, par un comité ad hoc, issu du Comité de Nomination et de Rémunération, en vue d'arrêter la liste finale des candidats retenus.
- La liste finale des candidats provisoirement retenus sera publiée sur le site web de la **BTS Bank**.

**N.B :**

- ❖ **Les délais de recours sont fixés à trois (03) jours ouvrables pour chaque étape des proclamations des résultats (recours à adresser par écrit et par tous les moyens (e-mail, rapide-poste)).**

**Admission finale**

- Au vu des résultats des entretiens oraux à la **BTS Bank**, les candidats les mieux classés (selon l'ordre de mérite), pour le poste demandé, seront invités à effectuer des visites médicales d'embauche, par le médecin de travail de la **BTS Bank**, en vue de s'assurer de leur aptitude physique et mentale.
- Les candidats déclarés inaptes ne seront pas retenus.
- Les candidats définitivement retenus seront invités à signer des contrats à durée déterminée de recrutement ainsi que les chartes en vigueur dans la **BTS Bank** et recevront, à cet effet, un exemplaire desdits documents.
- L'évaluation du comportement professionnel et comportemental du candidat retenu sera effectuée à la fin de la première année du contrat. Au vu des résultats de l'évaluation, la **BTS Bank** peut procéder soit à :
  - La titularisation de la nouvelle recrue,
  - Ou, la prorogation de la durée du contrat pour une année ou plus,
  - Ou, la rupture définitive de la relation de travail.

Lors des renouvellements des contrats les mêmes démarches d'évaluation sus mentionnées seront reconduites. Le recrutement n'est définitif qu'après avoir subi, avec succès, toutes les évaluations ci-dessus indiquées.

Pour tout dossier comportant des données mensongères ou erronées, découvertes après le recrutement, la **BTS Bank** se réserve le droit de licencier d'office le candidat concerné.